



SAINT-DENIS
DE-BROMPTON

MRC DU VAL-ST-FRANÇOIS
PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC

Est donné par la soussignée à l'effet que le conseil municipal étudiera, lors de son assemblée ordinaire du **lundi 7 juin 2021 à 19 h 30**, au sous-sol de l'église située au 1510, route 222 à Saint-Denis-de-Brompton ou tenue à huis clos selon les directives ministérielles concernant la situation entourant la Covid-19 qui seront alors en vigueur, une demande de dérogation mineure.

La demande concerne une propriété située au 110, chemin du Juge, constituée du lot 2 674 664 située dans la zone RFVR-8.

La demande consiste à autoriser l'agrandissement de la maison bi familiale maintenue par droit acquis de 43,66 mètres carrés (470 pieds carrés) au sol et de plus ou moins 26,47 mètres carrés (285 pieds carrés) à l'étage alors que l'article 22 du *Règlement de Zonage 474* édicte que l'extension de l'usage dérogatoire protégée par des droits acquis est limitée à un maximum de quinze pour cent (15%) d'occupation du bâtiment au moment de l'entrée en vigueur *Règlement*.

Cette demande a pour effet de permettre un second agrandissement du bâtiment depuis l'entrée en vigueur *Règlement de Zonage 474* qui fait en sorte que le total des agrandissements excède la limite permise de 15 % d'occupation du bâtiment. L'extension de l'usage dérogatoire protégée par des droits acquis sera alors de dix-neuf pour cent (19 %) d'occupation du bâtiment principal au moment de l'entrée en vigueur *Règlement*.

La seconde demande reliée à cet immeuble consiste à autoriser une marge de recul de 14,88 m alors que l'article 85 du *Règlement 474 de zonage* édicte que la marge de recul minimal doit être de 15 m.

Cette demande a pour effet de permettre un empiètement de 0,12 m dans la marge de recul exigée en bordure d'un lac.

Toute personne désirant des informations sur ce dossier peut communiquer avec l'inspecteur en bâtiment par courriel à l'adresse famarouche@sddb.ca et intervenir auprès du conseil lors de l'assemblée ordinaire du **lundi 7 juin 2021 à 19 h 30**. Advenant le cas où l'assemblée serait tenue à huis clos, les citoyens voulant intervenir auprès du conseil sont invités à soumettre leurs questions ou commentaires par courriel à la greffière avant 16 h 30 le **lundi 7 juin 2021** à l'adresse suivante : vmanseau@sddb.ca.

**DONNÉ À SAINT-DENIS-DE-BROMPTON
CE 20 MAI 2021**

Liane Boisvert
Directrice générale et secrétaire-trésorière